

Question la demande du Conseil du milieu marin du Nunavut

Le 13 mai, 2015

Discours de Dennis Bevington, député des Territoires du Nord-Ouest:

Monsieur le président, l'été dernier, le Conseil du milieu marin du Nunavut a envoyé une lettre au ministre pour exiger la tenue d'une évaluation environnementale stratégique complète dans la baie de Baffin et le détroit de Davis avant que des essais sismiques puissent y être menés.

La lettre indiquait que sans un investissement stratégique de ce type, les collectivités n'appuieront pas le développement pétrolier et gazier.

Pourquoi le ministre a-t-il refusé cette demande?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC):

Monsieur le président, comme pour la mer de Beaufort, il est dans l'intérêt stratégique du Canada de faire de l'exploration gazière et pétrolière dans l'Est de l'Arctique, où aucuns droits de prospection n'ont été accordés depuis les années 1970.

Dès 2012, les fonctionnaires du ministère des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien se sont publiquement engagés à réaliser une évaluation environnementale stratégique afin d'aider le ministre à déterminer quand et où les sociétés gazières et pétrolières pourront, aux termes de la Loi fédérale sur les hydrocarbures, soumissionner des droits de prospection sur des parcelles de terre situées dans la baie de Baffin et le détroit de Davis.

L'engagement a été pris et il sera tenu.